

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire

Le 17 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE – Jérémie VIAL – Annie MONNERY – Kenan SOLMAZ – Maria-Dolorès THUDEROZ – Patrick BERTHON – Emilie RATTON – Michaël DUCHAINE – Fatima BENKHEIRA – Aurélie MARQUET – Geneviève TABARET – Clémentine FIGUET – Patrick RAMON – Fabrice LARIEL – Sébastien MECHAIN – Corinne JOURDAN – Cyril BRUZZESE – Mégane JOURDAN – Jean-Pierre PODKOWA – Hélène TALARCZYK – Jean-Michel PEROUZE – Marlène CAPONI – Marie-Christine ROSTAING – Lucile CASSASSOLLES – Loutfi BOUJILA – Laurent BROSELIN – Magalie AÏDI

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 27

PROCURATIONS : 2

VOTANTS : 29

POUR : 29

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2026-23

Avaient donné procuration : Messieurs Philippe MEYNIER (pouvoir à Jérémie VIAL) - Mathias LAUNEY (pouvoir à Sébastien MECHAIN)

Etaient absents excusés : néant

Monsieur Michaël DUCHAINE a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – Désignation des membres

Monsieur le Maire rappelle l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection s'effectue au scrutin secret, sauf si le conseil décide collectivement de ne pas y recourir (art. L 2121-21) et de procéder à main levée.

Monsieur le Maire propose ainsi une liste commune avec 4 candidats titulaires issus du groupe majoritaire et 1 candidat issu de la minorité, 4 candidats suppléants issus du groupe majoritaire et 1 candidat issu de la minorité

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres composant la commission d'appel d'offres.

La liste commune déposée est la suivante :

Membres titulaires : Emilie RATTON, Kenan SOLMAZ, Patrick BERTHON, Philippe MEYNIER, Lucile CASSASSOLLES.

Membres suppléants : Jean-Michel PEROUZE, Jérémie VIAL, Jean-Pierre PODKOWA, Fatima BENKHEIRA, Laurent BROSELIN.

Résultats du vote : unanimité (29 voix)

Sont proclamés membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) les élus suivants :

Membres titulaires : Emilie RATTON, Kenan SOLMAZ, Patrick BERTHON, Philippe MEYNIER, Lucile CASSASSOLLES.

Membres suppléants : Jean-Michel PEROUZE, Jérémie VIAL, Jean-Pierre PODKOWA, Fatima BENKHEIRA, Laurent BROSELIN.

Monsieur le Maire est chargé d'accomplir toutes les formalités et de signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Yannick PAQUE

